

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

N°2025/DEC/114

Département de
VAUCLUSEArrondissement
de CARPENTRAS**Objet :**Cession d'un
véhicule communal**Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que le véhicule communal suivant est devenu inutile au service :

- Marque : RENAULT,
- Immatriculation : CA-496-LQ,
- Année de mise en circulation : 19/01/2012,
- Kilométrage : 86765.

Considérant l'estimation de la valeur du véhicule à 2 000 €,

DECIDE

Article 1 : de céder le véhicule communal décrit ci-dessus au prix de 2 000 € à Monsieur Dylan GARGOWITCH, domicilié 1647, chemin du Badafier à SORGUES (84700) et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente et à effectuer les démarches administratives auprès des autorités compétentes.

Article 2 : La recette résultant de cette opération sera constatée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 18 décembre 2025

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le : 19/12/2025
Et/ou sa publication le :

Philippe de BEAUREGARD
Maire



